

1947 - 2007

60 ANS APRÈS, L'ETAT PALESTINIEN N'EST TOUJOURS PAS CRÉÉ

Le 29 novembre 1947, l'ONU adoptait un plan de partage de la Palestine. Il voulait être une solution à un double conflit :

- entre les Britanniques qui depuis 1918 administraient la Palestine et les colons juifs, dont le nombre était accru par l'arrivée des survivants de la Shoah ;
- entre les colons juifs, récemment établis, et la population palestinienne ancestrale.

Ce plan de partage, adopté sans que la population palestinienne soit consultée, prévoyait la création d'un Etat juif sur 55 % de la surface de la Palestine et la création d'un Etat arabe palestinien, ainsi que l'internationalisation des Lieux saints (Jérusalem, Bethléem).

Aujourd'hui l'Etat juif, sous le nom d'Israël, existe depuis sa création unilatérale en mai 1948 . Il s'étend après la guerre israélo-arabe de 1948-49 sur 78 % de la Palestine. Depuis 1967, avec l'occupation de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, Israël contrôle l'ensemble de la Palestine.

Mais l'Etat palestinien n'est toujours pas créé. En 1988, l'Organisation de Libération de la Palestine, a reconnu l'Etat d'Israël, en acceptant la création d'un Etat palestinien sur une petite partie, 22 %, de la Palestine historique. La Ligue Arabe a depuis proposé de reconnaître Israël et de faire la paix, si Israël évacue les territoires occupés, pour y créer un Etat palestinien.

Israël se refuse à reconnaître l'existence d'un Etat palestinien et la récente réunion internationale d'Annapolis n'a rien changé sur le terrain. Il rend impossible la création d'un Etat palestinien en développant la colonisation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, découpée en plusieurs morceaux par les grands blocs de colonie annexés à Israël par la construction du Mur.

Aujourd'hui 46 % de la Cisjordanie est inaccessible ou difficilement accessible aux Palestiniens dont la vie quotidienne est faite de tracasseries incessantes. La bande de Gaza est soumise à un blocus de plus en plus implacable. La misère est de plus en plus profonde, avec accroissement de la pauvreté (moins de 2 dollars par jour et par habitant) qui touche jusqu'à 87 % de la population dans la bande de Gaza.

Cette politique, condamnée par les instances internationales, **va à l'encontre d'une paix juste** et, à terme, de la sécurité des Israéliens eux-mêmes. Pour reprendre les termes de Jimmy Carter, Israël doit choisir entre la paix et l'apartheid.

Nous demandons au gouvernement français de jouer son rôle au sein de l'Union européenne et des Nations Unies pour imposer à Israël, par des sanctions si nécessaire, **l'application du droit international :**

- démantèlement du Mur et des colonies ;
- retrait des territoires occupés ;
- création de l'Etat palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale
- reconnaissance du droit au retour des réfugiés palestiniens.

ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ
GROUPE DU PAYS DE CORNOUAILLE